

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration

**SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020**

**L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Nicole BERNARDIN (pouvoir à Mr Richard YVON), Véronique CHAUVEAU (pouvoir à Mme LARDEUX-COIFFARD).

**OBJET : Vie associative – Subventions sur projets aux associations – Attribution – Exercice 2020**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose d'examiner les demandes des associations sollicitant une subvention sur projet auprès du CCAS d'Angers au titre de l'exercice budgétaire 2020.

Concernant le dispositif « Vacances pour Tous », au regard du contexte sanitaire particulier, les associations ont été amenées à repenser la totalité de leur offre de loisirs estivale. Certaines variables n'étant pas encore toutes connues au moment du dépôt de leur dossier de demande de subvention, il est proposé aux administrateurs de procéder à un versement en deux parties :

- 70 % du montant dès le vote de la délibération,
- 30 %, soit le solde, au dernier trimestre 2020, à réception des bilans de l'activité concernée.

Le tableau joint en annexe précise l'association, l'objet de la demande et le montant proposé.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration attribue, à l'unanimité, ces subventions au titre de l'année 2020 :

- subventions sur projets, dans le cadre du dispositif « Vacances pour Tous », référencées en annexe, pour un montant de **5 816 €**,
- subventions sur projets, « Autres subventions sur projet », référencées en annexe pour un montant total de **5 850 €**.

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 65 – Article 6574 « Subventions sur projets aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal 2020 du CCAS.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée



Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20200923-DEL-2020-072-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2020  
Date de réception préfecture : 28/09/2020

**Subventions sur projets 2020**  
**TABLEAU RECAPITULATIF - CA du 23 septembre 2020**

Associations	Détail de l'opération - 2020	Montant proposé
<b>Dans le cadre du dispositif « Vacances pour Tous » :</b>		
ESPERANCE	Vacances et animations pour seniors en situation de handicap – Année 2020	2 367 €
VACANCES ET FAMILLE 49	Séjours été 2020	3 449 €
<i>Sous-total « Vacances pour tous »</i>		<b>5 816 €</b>
<b>Autres subventions sur projets :</b>		
APTIRA	Soutien du projet Ateliers d'Intégration et de lien social (contrat de Ville 2 <sup>ème</sup> programmation)	3 000 €
UNIVERSITE ANGEVINE DU TEMPS LIBRE	Soutien au financement pour l'édition d'un ouvrage	2 850 €
<i>Sous-total « Autres subventions sur projets »</i>		<b>5 850 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 666 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20200923-DEL-2020-072-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2020  
Date de réception préfecture : 28/09/2020